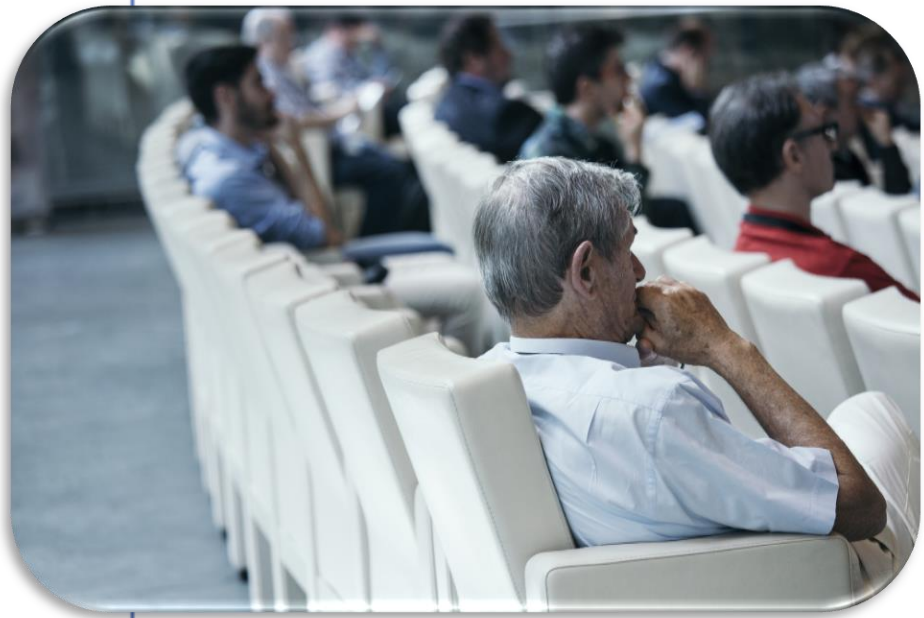




IESF

SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS ET
SCIENTIFIQUES DE FRANCE

**AGO
2024**



Assemblée Générale Ordinaire 2024

Rapport financier exercice 2023



www.iesf.fr

Table des matières

Rapport financier	3
Tableau analytique compte 2023	6
Rapport du Commissaire aux comptes	7

Rapport financier

Les commentaires ci-dessous font référence au découpage analytique dont le total est le même que le découpage en comptes comptables.

1) Faits majeurs de l'exercice 2023

Mouvement de personnel

En 2023, le Responsable Développement et Marketing Produit recruté en 2023 a quitté en cours d'année. Les profils recherchés pour couvrir les besoins en fonctionnement courant d'IESF n'ont pas permis d'aboutir aux recrutements prévus.

→ Les coûts relatifs à la masse salariale 2023 sont donc réduites par rapport au budget de **62,4k€**.

Organisation de l'AG d'Engineers Europe par IESF

En 2023, l'assemblée générale de la fédération européenne des associations d'ingénieurs : « Engineers Europe » a été organisée par IESF qui a reçu à Cannes des délégations venues de toute l'Europe.

→ Cet événement a été équilibré conformément au budget et il n'y a pas d'impact sur le résultat 2023.

Organisation de la Convention Scientifique Etudiante

Le comité Jeunes Promotion d'IESF a organisé en 2023 la Convention Scientifique Etudiante sur l'H2 qui s'est déroulée sur 2023 et au début 2024. Le budget total de cet événement s'élève à environ 100k€ (dont environ 40k€ en 2023) a été équilibré par des recettes correspondantes.

→ Il n'y a pas d'impact sur le résultat 2023.

2) Exécution du budget

Moins de mécènes globaux que prévus

Les nouveaux mécènes qui devaient être trouvés n'ont pas été concrétisés en 2023.

→ Impact négatif de **10k€** sur le résultat.

Moins de mécènes JNI que prévus

Les mécènes qui devaient être trouvés pour les JNI 2023 n'ont pas été concrétisés.

→ Impact négatif de **20k€** sur le résultat.

Observatoire des ingénieurs

La réorganisation de l'organisation de l'Enquête qui a été faite en 2023 permet de commencer à faire des économies.

→ Impact positif de **8k€** sur le résultat.

Plis Cachetés

Plus de ventes de Plis Cachetés que prévus (2,4k€) et non réalisation de l'investissement d'évolution du système informatique (5k€) et meilleure gestion du stockage (1,8k€).

→ Impact positif de **9,2k€** sur le résultat.

Augmentation de la demande de titre EURING

Plus de ventes de titres EURING que prévus en partie en raison de l'implication d'une nouvelle bénévole qui gère les dossiers auprès d'Engineers Europe.

→ Impact positif de **7,5k€** sur le résultat.

Locaux

Erreur de signe dans le budget sur 6,5k€ de travaux.

→ Impact négatif de **13k€** sur le résultat.

Augmentation des locations de salles moindre que prévues (1/4 de locations en plus au lieu du doublement budgeté).

→ Impact négatif de **10k€** sur le résultat.

Informatique

Investissement d'évolution du système d'information d'IESF non réalisé.

→ Impact positif de **10k€** sur le résultat.

Financier

Pertes enregistrées sur les placements financiers.

→ Impact négatif de **21k€** sur le résultat.

3) Résultat

Le résultat 2023 termine en positif de **+21,9k€** à comparer à un résultat négatif de **-203 k€** lors de l'exercice précédent.

Après reconstitution des comptes de manière analytique (cf tableau page 6) cette variation de **+224k€** (cf Compte de résultat) de résultat pour un atterrissage à **21,9k€** s'explique par :

1. Une hausse du résultat d'exploitation dû notamment à :
 - a. Une baisse de nos charges pour salaires **-62,4k€**
 - b. Une meilleure maîtrise de nos dépenses pour l'Observatoire et l'Enquête **-15k€**

2. Une hausse du résultat financier **+127k€** passant de **-73k€** en 2022 à **53,7k€** en 2023 qui s'explique principalement par :
 - a. Une reprise pour provision de **+62k€** mise en 2022 pour moins-value latentes et tenir compte des marchés boursiers
 - b. Mécaniquement aucune charge financière (dotation financière) de moins-value latente n'a été passé cette année et donc réduit les charges de **50k€**

Tableau analytique comptes 2023

17/06/2024 k€	Charge			Produit			Résultat		
	Budget 2023	Clot. 2023	Budget 2024	Budget 2023	Clot. 2023	Budget 2024	Budget 2023	Clot. 2023	Budget 2024
1-Communauté	-44,9	-268,5	-147,6	377,1	590,4	460,9	332,2	321,8	313,3
11-Alumni				239,0	250,4	223,9	239,0	250,4	223,9
12-IESF régionales	-5,5	-208,1	-113,4	5,5	211,6	113,4		3,5	0,0
13-Sections étrangères				1,0		1,0	1,0		1,0
14-Associations Techniques	-2,0		-2,0	9,1	-2,7	5,4	7,1	-2,7	3,4
15-Associés	-3,0	-4,9	-2,0	6,0	2,5	11,7	3,0	-2,4	9,7
16-Fédérations internationales	-33,8	-54,9	-29,6		15,4		-33,8	-39,6	-29,6
17-Fédérations professionnelles	-0,6	-0,6	-0,6				-0,6	-0,6	-0,6
18-Bienfaiteurs				115,5	113,2	105,5	115,5	113,2	105,5
19-Associations chercheurs				1,0			1,0		0,0
2-Activités	-14,0	-51,6	-68,6	23,5	44,9	63,6	9,5	-6,7	-5,0
21-PMIS	0,0	-0,3	0,0	0,0		0,0		-0,3	0,0
22-Comités	-1,0	-38,8	-58,6	1,0	42,4	61,1		3,6	2,5
23-JNI	-8,0	-10,0	-5,0	22,5	2,5	2,5	14,5	-7,5	-2,5
24-Communication	-5,0	-2,5	-5,0	0,0		0,0	-5,0	-2,5	-5,0
3-Ventes de services	-91,5	-69,5	-66,3	107,0	108,1	86,7	15,5	38,6	20,4
30-Ventes de services				0,0	0,4	0,0		0,4	0,0
31-Répertoire	0,0		0,0	2,0	2,2	2,0	2,0	2,2	2,0
32-Observatoire	-78,5	-60,4	-50,3	84,0	74,2	55,2	5,5	13,8	4,9
33-Plis cachetés	-7,0	-0,2	-7,0	7,0	9,4	10,5		9,2	3,5
34-EURING	-1,5	-3,0	-4,5	2,0	11,0	9,0	0,5	8,0	4,5
35-Labelis	-4,5	-5,9	-4,5	10,0	8,6	10,0	5,5	2,8	5,5
36-Publications				2,0	2,2	0,0	2,0	2,2	0,0
4-Fonctionnement	-464,8	-412,1	-390,7	73,3	69,4	73,3	-391,5	-342,7	-317,4
41-Permanents	-344,5	-285,1	-270,4				-344,5	-285,1	-270,4
42-Locaux	-51,4	-71,7	-51,4	73,3	69,4	73,3	21,9	-2,3	21,9
43-Instances	-24,0	-19,9	-24,0				-24,0	-19,9	-24,0
44-Informatique	-23,9	-13,0	-23,9				-23,9	-13,0	-23,9
45-Comptable/CAC/Banque	-21,0	-22,4	-21,0				-21,0	-22,4	-21,0
Total Exploitation	-615,2	-801,8	-673,2	580,9	812,8	684,4	-34,3	11,0	11,2
61-Taxes et contributions	-18,8	-20,1	-18,8				-18,8	-20,1	-18,8
52-SCPI				10,0	10,9	10,0	10,0	10,9	10,0
8-Non récurrent	0,0	-2,3	0,0		0,0			-2,3	0,0
Total hors Exploitation	-18,8	-22,4	-18,8	10,0	10,9	10,0	-8,8	-11,4	-8,8
51-Plus/moins values	-0,4	-10,5	-0,4	15,0	4,2	15,0	14,6	-6,3	14,6
7-Amortissements et Provisions	-44,8	-33,4	-44,8		61,9		-44,8	28,6	-44,8
Total hors trésorerie	-45,3	-43,8	-45,3	15,0	66,1	15,0	-30,3	22,3	-30,3
Résultat Comptable global	-679,3	-868,0	-737,3	605,9	889,9	709,4	-73,4	21,9	-27,9

Rapport du Commissaire aux comptes



Expertise Comptable - Conseil & Audit

HOICHE AUDIT

INGENIEURS ET SCIENTIFIQUES DE FRANCE

7, Rue Lamennais - 75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023



Cabinet Hoche Audit
7bis, rue de Monceau
75008 Paris
Tél. 01 42 12 80 50
contact@hoche-audit.fr

www.hoche-audit.fr

Hoche Audit - S.A.S. au capital de 225.030 € - N° de Siret 309 566 537 00101
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre à Paris
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Aux membres de l'association,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INGENIEURS ET SCIENTIFIQUES DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III- JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère

approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association INGENIEURS ET SCIENTIFIQUES DE FRANCE sur la situation financière et les comptes annuels.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PARIS, le 3 juin 2024



Le Commissaire aux Comptes
HOCHÉ AUDIT
Laurence ZERMATI

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	10 756	6 671	4 085	7 214
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	289 653	19 192	270 461	273 777
Constructions	2 664 710	1 329 540	1 335 170	1 367 096
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	6 098	5 633	465	385
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	199 521	17 681	181 840	193 472
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 337		4 337	4 337
TOTAL I	3 175 075	1 378 718	1 796 357	1 846 281
Comptes de liaison	II			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	480 207		480 207	308 993
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	11 085		11 085	15 515
Valeurs mobilières de placement	830 096		830 096	806 478
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	93 642		93 642	74 563
Charges constatées d'avance	7 611		7 611	14 399
TOTAL III	1 422 639		1 422 639	1 219 947
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Écarts de conversion actif	VI			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	4 597 714	1 378 718	3 218 996	3 066 228

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	152 449	152 449
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	753 341	753 341
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 701 741	1 904 972
Excédent ou déficit de l'exercice	21 867	-203 231
Situation nette	2 629 398	2 607 531
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	2 629 398	2 607 531
Comptes de liaison	II	
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	9 876	25 117
Provisions pour charges		
TOTAL IV	9 876	25 117
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 245	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	260 229	84 050
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	68 224	83 255
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 520	2 393
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	246 503	263 882
TOTAL V	579 722	433 580
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	3 218 996	3 066 228

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	269 713	257 033
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	21 320	17 062
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	483 776	266 324
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	19 717	24 974
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	16 287	25 104
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	35 195	31 470
TOTAL I	846 008	621 966
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	521 403	324 708
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	24 394	20 549
Salaires et traitements	206 461	266 951
Charges sociales	72 696	102 699
Dotations aux amortissements et dépréciations	36 839	36 306
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	15 734	160
TOTAL II	877 526	751 373
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-31 518	-129 406
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	10 912	10 944
Autres intérêts et produits assimilés	-507	1 176
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	61 948	431
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 487	495
TOTAL III	75 841	13 046
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	11 633	62 379
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		5
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	10 466	24 564
TOTAL IV	22 099	86 949
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	53 742	-73 903
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	22 224	-203 309

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		78
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		78
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	357	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	357	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-357	78
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	921 849	635 090
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	899 982	838 321
EXCÉDENT OU DÉFICIT	21 867	-203 231

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Préambule

Ingénieurs et Scientifiques de France (IESF) est une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique (RUP). Elle est l'unique représentant du corps social des ingénieurs et des scientifiques reconnus par leurs diplômes ou leurs fonctions en France.

Ses missions sont de :

- Rassembler les ingénieurs et scientifiques de France et leurs associations
- Soutenir les associations membres dans le développement des produits et services à leurs adhérents
- Valoriser et structurer la profession d'ingénieur et de scientifique en assurant sa promotion
- Représenter la profession auprès des pouvoirs publics, des entreprises et du grand public
- Promouvoir en France et à l'étranger la filière française de formation aux études scientifiques, en particulier celle des ingénieurs
- Parler au nom des ingénieurs et scientifiques

IESF est partiellement soumise à la TVA et est redevable de l'impôt sur les bénéfices. Seules les activités lucratives sont soumises à TVA, à savoir :

- Certaines cotisations (Comité Français et de l'Energie)
 - Ventes de certificats, livres blancs, d'attestations ou de plis cachetés
- Locations immobilières

IESF est habilitée à recevoir des dons et des mécénats.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 3 218 996 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 21 867 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont principalement constituées par le patrimoine immobilier de l'association et sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| • Logiciels | 2 à 10 ans, |
| • Constructions | 85 ans, |
| • Agencements et aménagements | 10 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | 2 à 5 ans, |
| • Mobilier | 5 à 10 ans, |
| • Autres | 2 à 5 ans. |

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres immobilisés au bilan concernent des titres de SCPI. La provision pour dépréciation antérieurement constituée a été ajustée au 31/12/2023.

Les autres immobilisations financières sont constituées d'un dépôt de garantie.

Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée si leur valeur de réalisation devient inférieure à leur coût d'entrée.

Au 31/12/2023, le portefeuille de VMP est en plus-value latente de 12K€.

Date		31/12/2022		31/12/2022
Portefeuille de VMP (K€)	Prix de revient	Valeur liquidative	Prix de revient	Valeur liquidative
Titres d'OPC	970	806	830	843
Provision de dépréciation en moins-value latente	62		0	
Valeur nette comptable	806		830	

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La plupart des créances sont des montants facturés par IESF et non encore encaissés à la clôture de l'exercice.

Les autres créances sont constituées notamment d'un crédit de TVA.

Toutes les créances ont une échéance inférieure à un an.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- La prise en compte des avenants à la convention collective applicable au personnel de l'association signés en 2010
- un départ volontaire à la retraite des salariés entraînant l'application des cotisations sociales sur les indemnités versées
- un taux d'augmentation des salaires de 1% par an
- les paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- un taux nul de départ du personnel avant la date de départ volontaire à la retraite
- taux d'actualisation des indemnités retenu à 3.53%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 9.7K euros.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. Toutefois, certaines activités lucratives accessoires et non prépondérantes font l'objet d'un secteur distinct lucratif soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. La répartition du compte de résultat relatif à ces opérations fait l'objet du tableau particulier ci-joint :

	Secteur lucratif	Secteur non lucratif
Chiffre d'affaires	134 755	694 955
Résultat avant impôts	1 043	20 825
Impôt sur les sociétés	0	0
Résultat net	1 043	20 825

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	213 363	42 431
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	35 250	45 516
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		973
TOTAL	248 613	88 920

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	205 763	35 831
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	2 970	2 533
Valeurs mobilières de placement	39 742	68 156
Disponibilités		
TOTAL	248 475	106 520

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	31/12/2022
Produits :	- D'exploitation	246 503	263 882
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		246 503	263 882

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	31/12/2022
Charges :	- D'exploitation	7 611	14 399
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		7 611	14 399

Commentaire :

Les produits constatés d'avance sont composés des cotisations 2024 appelées en décembre 2023.